

NATURE EN VILLE: RE-PENSER NOTRE VILLE AUTREMENT



Quatre intervenants engagés nous ont partagé leur vision, leurs réalisations et leurs espoirs.

Béatrice Vessillier,



Présidente de l'Agence d'Urbanisme de la Métropole de Lyon, a ouvert la soirée en présentant la stratégie métropolitaine :

Une véritable "trame boisée et agro-bocagère" pour rafraîchir le territoire. Au-delà de planter quelques arbres, il s'agit de repenser nos espaces, agricoles ou urbanisés, pour recréer un écosystème fonctionnel. À Lyon, les plantations en pleine terre sont passées de 0 à 15 % en cœur de ville, et chaque projet de construction doit aujourd'hui intégrer des espaces verts.

Salle pleine le 12 mai dernier, à Pierre-Bénite pour une soirée dédiée à un sujet vital : la Nature en ville. Loin d'être uniquement décoratifs, les espaces verts ont plusieurs rôles essentiels : bien-être, activité physique, lien social, rafraîchissement des villes, cycle de l'eau, biodiversité... Dans un monde urbain en surchauffe, comment redonner sa place au vivant ?





Gautier Chapuis,



Adjoint à la Ville de Lyon, a détaillé une politique ambitieuse : 150 millions d'euros pour 300 parcs et jardins, permis de végétaliser, rues aux enfants (piétonisation des rues autour des écoles, et transformation en lieux de vie),

cours d'école métamorphosées, jardins cogérés... Le tout en collaboration avec les habitants, les enfants, les agents municipaux, dans une dynamique collective enthousiasmante. À Lyon, 35 hectares de plantations en pleine terre sont visés d'ici la fin du mandat.



Hugues Mouret,



Directeur scientifique d'Arthropologia, a élargi notre regard : la biodiversité ne se limite pas aux plantes. Face à l'effondrement des populations d'insectes (- 80% en 40 ans), qui mettent en péril toute la chaine alimentaire et la pollinisation des plantes,

il nous a rappelé l'importance de préserver les sols, d'intégrer l'animal, et de favoriser des pratiques simples comme le fauchage différencié ou la création de prairies urbaines. Sans oublier les jardins des particuliers qui représentent 2/3 des espaces naturels en ville, un trésor pour la biodiversité! A condition de ne plus utiliser de produits toxiques, de moins tondre, ou moins souvent -

en 2 mots : laisser faire ! Le vivant a besoin de complexité, pas de stérilité.



Enfin, Pierre Athanaze,



Vice-président à l'Environnement, a conclu avec une vision puissante : 78 000 arbres plantés en 2024 sur la Métropole, contre 3 000 en 2019, avec des espèces et des techniques favorisant l'ombre et

l'évapo-transpiration, pour rafraichir les villes en été, adaptation indispensable face au changement climatique (3° de moins l'été dans une rue végétalisée, et jusqu'à 8° de moins lors des canicules!).

Des plantations pensées pour la résilience : diversité génétique via semis, plantations en fosses pour échanges racinaires, arbres de hauteurs variées pour maximiser l'indice de canopée... Même les résidences privées peuvent participer grâce aux subventions. Notre ville pourrait faire bien mieux, notamment sur Pierre-Bénite qui s'est fortement densifiée en laissant peu d'espaces naturels. Le stade du Brotillon, qui ne peut plus être utilisé en raison des risques technologiques (risque d'explosion des usines de chimie), pourrait devenir un poumon vert par la plantation d'une forêt urbaine ; le jardin de Maguy, pollué par les PFAS, pourrait devenir un espace vert ou sportif, un potager à visée uniquement pédagogique...

Des idées à réfléchir avec les habitants!

Cette soirée a montré que la transition écologique, loin d'être un vœu pieux, est déjà en marche. Elle s'enracine dans des politiques concrètes, dans des actes partagés, dans une volonté commune : celle de rendre nos villes plus respirables, plus vivantes et plus humaines.





VOIES LYONNAISES 6: LA GUERRE DU VELO METROPOLE 2, OULLINS-PIERRE-BENITE 0

(Et les contribuables roulés dans la farine)

Cet été, pendant que tout le monde se tartinait de la crème solaire plutôt que de la jurisprudence, le Tribunal Administratif de Lyon a rendu une décision qui aurait mérité plus qu'une ligne au fond du Progrès. Sujet du match : la fameuse Voie Lyonnaise n°6, qui reliera Rillieux à Saint-Genis-Laval. Distance : 20 km. Durée des travaux : l'éternité, au rythme des recours d'Oullins-Pierre-Bénite.

Au fait, VL6, kesako?

La VL6 fait partie du Réseau express vélo adopté en 2021 par la Métropole de Lyon, qui prévoit 13 grands axes cyclables pour sécuriser et encourager les déplacements à vélo. Elle doit relier Rillieux-la-Pape à Saint-Genis-Laval via la rive droite du Rhône, en passant par le centre-ville d'Oullins. Sa mise en service, initialement prévue fin 2025, est retardée en raison de différends entre la Métropole et la ville d'Oullins-Pierre-Bénite.

Champagne-au-Mont-d'Or Montessuy LA PEYSSINE ARRONDISSEMENT LE VILLAGE SE ARRONDISSEMENT ARRONDISSEMENT SE ARRONDISSEMENT ARRONDISSEMENT CUPPLIAN LA SUBJECTITÉ TASE LA COTE LE VINATIER LE VINATIER

Oullins sort les banderoles, les juges sortent le code

Depuis deux ans, le nouveau maire d'Oullins-Pierre-Bénite, Jérôme Moroge, s'accroche à la VL6

comme la moule à son rocher!

Ses arguments ? « La Métropole n'a pas le droit », « le conseil municipal n'a pas été consulté », et le classique « pensez aux enfants qui vont se faire écraser par des cyclistes ».

Las! Les juges ont répondu en trois sets secs: Oui, la Métropole a le droit,

Non, le conseil municipal n'a pas son mot à dire, Et non, les cyclistes ne sont pas des chauffards à roulettes.

Résultat : 1 500 € de frais de litige, directement prélevés dans la poche des contribuables d'Oullins-Pierre-Bénite. En plus des dizaines de milliers déjà engloutis dans les honoraires d'avocats.

Don Quichotte contre les pistes cyclables

M. Moroge, qui se rêve en Superman de la « souveraineté communale », a surtout l'air d'un Don Quichotte chargeant contre un vélo d'appartement.

Le Tribunal, pas franchement fan de ses moulinets, lui a rappelé que la compétence voirie appartient à la Métropole depuis... plus de 50 ans. Autant dire que ça ne date pas d'hier, ni même de la fusion express (et sans concertation !) d'Oullins et Pierre-Bénite, que l'édile préfère faire oublier. Qu'à cela ne tienne : la majorité municipale a tout de même voté, début juillet, un vœu sobrement intitulé « Respectons la souveraineté communale »...... Problème : deux semaines plus tard, le Tribunal démonte le vœu point par point. Timing impeccable !

Et le sacre du souverain attendra, Dura lex sed lex.

Banderole ou correction?

La **vraie question** est désormais : que fera notre maire lors du prochain conseil municipal à la rentrée ?

Plan A: reconnaître son erreur, présenter des excuses et adopter un vœu correctif?

Plan B: accrocher une nouvelle banderole en Grande Rue: « Oups, la Métropole avait le droit... On avait mal lu le Code Général des Collectivités Territoriales. Sans rancune ».

Plan C : Persister dans le déni juridique et contre-attaquer de plus belle.

Les paris sont ouverts!



Et les habitants, dans tout ça?

Comme souvent dans ces feuilletons politico-judiciaires, ce sont les habitants qui trinquent :

- Leurs impôts financent les frais d'avocats,
- Le projet de piste cyclable prend du retard,
- Leur qualité de vie reste coincée dans les bouchons.

Bref, pendant que les élus rejouent Plus belle la voie au tribunal, les contribuables pédalent... dans la semoule

LA MINUTE D'EDUCATION CITOYENNE : QUI FAIT QUOI DANS MA VILLE ?

QUI FAIT QUOI DANS MA VILLE D'OULLINS PIERRE-BÉNITE?			
DOMAINES DE COMPETENCES	RÉGION	COMMUNE	MÉTROPOLE DE LYON
Education, enfance et santé	Lycé es	Écoles maternelles et élémentaires	Collèges
	Gestion des lycées	Crèches, centres de loisirs	PMI (protection maternelle et Infantil
	Formation professionnelle		Insertion sociale et emploi
	Orientation (via les CIO)	Centre de santé	Sécurité sanitaire et prévention
	Politique de santé régionale		
Economie et Social		Relation avec les commercants	Développement économique loca
	Développement é conomique régional	Action sociale de proximité	Aide sociale à l'enfance (ASE)
		Relations avec les habitants	
		Soutien aux associations locales	
Culture e t tourisme	Tourisme à l'échelle régionale	Dibliothà que contros culturals	Musées, grands équipements culturels
	Culture régionale et patrimoine	Bibliothè que s, centres culturels	
	Gestion des fonds européens	Fêtes locales, événements locaux	Coordination intercommunale
Urbanisme	Transports ferroviaires (TER), planification des transports	Gesti on de la voirie communale	Transports urbains, Bus, Metro (To
	Aménagement du territoire	Urbanisme local (instruction des permis de construire)	Plan local de l'Urbanisme et de l'habitat (PLUH)
		Gestion des équipements municipaux	Voirie
	Grands projets d'infrastructure		Propreté
		Stationnement	Gestion des déchets
Environ ne ment	Plan climat régional	Espaces verts de proximité	Plan cli mat métropolitain
			Plan arbres Plan arbres
	Environnement et biodiversité		Gestion de l'eau et assainisseme
Sécurité		Police municipale	

Et les raisons de cette répartition historique des rôles?

La Région dispose de prérogatives en amont des municipalités car elle agit à une échelle plus large, permettant une coordination territoriale, économique et éducative. Ces compétences lui ont été confiées par les lois de décentralisation de 1982 (lois Defferre), renforcées par la loi NOTRe de 2015, qui a élargi ses responsabilités en matière de développement économique, transports, lycées et formation.

La Métropole de Lyon, créée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, est une collectivité territoriale à statut particulier, mise en place le 1er janvier 2015. Elle fusionne les compétences du Département du Rhône sur son territoire et celles d'une communauté urbaine. Cette concentration permet une gouvernance plus efficace dans un espace dense, autour de compétences sociales, économiques, environnementales et d'aménagement.

La Municipalité conserve des fonctions plus locales mais toutes aussi opérationnelles et certaines fonctions comme la sécurité lui sont spécifiques de même que l'animation culturelle et la contribution au tissu économique de son territoire en créant un environnement favorable au développement du commerce et de l'artisanat.

De la même manière on comprend bien la nécessité d'une collaboration étroite entre les instances de la commune et celles de la région et de la Métropole pour faire aboutir des projets transversaux d'intérêts majeurs pour les communes apportant des retombées locales multiples et dont les coûts sont mutualisés à grande échelle.

Inversement la résistance systématique comme posture s'avère non seulement contre productive mais devient aussi facteur de retard pour un développement harmonieux de notre environnement commun et souvent facteur de division profonde, de mal-être social conduisant à une certaine défiance vis-à-vis de nos hommes et femmes politiques en responsabilité.

La coopération est donc la clé du succès pour une gestion efficace des intérêts de la commune.

QUI SOMMES-NOUS?

Le Temps d'Agir est un collectif de citoyens écologistes Oullinois et Pierre-Bénitains. Représenté par 8 élus d'opposition à la mairie et par deux vice-présidents de la Métropole, nous travaillons à une ville plus écologique, citoyenne et solidaire.